



KINNEAR'S MILLS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents, les conseillers:

Siège no 2, M. Roger Gosselin
Siège no 4, Mme Marisol Brochu
Siège no 5, M. James Allan
Siège no 6, Mme Michelle Blais

Sont absents les conseillers suivants:

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon
Siège no 3, Mme Joanne LaBranche

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard.

Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-05-089 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption de procès-verbaux

4.1 Séance ordinaire du 8 avril 2024

4.2 Séance extraordinaire du 29 avril 2024

5. Administration générale et trésorerie

5.1 Adoption des comptes du mois

- 5.2 PRABAM - Confirmation des travaux
- 5.3 Dépôt du rapport du maire - 2023
- 5.4 Revenus reportés - Carrières et sablières
- 5.5 PRIMA - Demande d'aide financière
- 5.6 Soumission - Peintre en bâtiment
- 5.7 Renouvellement de contrat - Numérique.ca
- 5.8 Nomination d'un maire suppléant
- 5.9 Mât de drapeau
- 5.10 Autorisation pour signer l'entente concernant le développement d'un sentier de randonnée pédestre
- 5.11 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 5.12 Conseil sans papier

6. Hygiène du milieu - recyclage

- 6.1 Appel d'offres publiques pour la cueillette et le transport des matières résiduelles

8. Travaux publics

- 8.1 Achat d'un indicateur de pente électronique
- 8.2 Plan de voirie 2024
- 8.3 Ajout et réparation - Glissière Chemin des Érables
- 8.4 Achat de pneus pour le tracteur
- 8.5 Offre de service - Service d'ingénierie de la FQM
- 8.6 Réparation asphalte - Chemin Craig

9. Loisirs et tourisme

- 9.1 Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité
- 9.2 Filet de Volley-Ball

11. Urbanisme et développement du territoire

- 11.1 Dérogation mineure - Municipalité de Kinnear's Mills
- 11.2 Autorisation - Inspectrice municipale
- 11.3 Désignation - Responsable du règlement relatif à la démolition d'immeuble

15. Période de questions

16. Clôture et levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

2024-05-091 Séance extraordinaire du 29 avril 2024

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

2024-05-092 Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques : 3 037.53 \$

Autres paiements effectués par la directrice générale : 123 751.83 \$

Grand total des paiements: 126 789.36 \$

ADOPTÉE

2024-05-093 PRABAM - Confirmation des travaux

ATTENDU QUE les travaux dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux sont terminés;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte les travaux finals de l'entreprise *Construction ÇA-Rénov inc.*;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 76 130.08 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une lettre d'acceptation du projet, le 21 juin 2021, autorisant une aide financière maximal de 75 000 \$;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la directrice générale soit mandatée afin de réaliser la reddition de comptes finale au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2024-05-094 Dépôt du rapport du maire - 2023

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire, monsieur Marquis Bédard, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2023.

QUE le rapport daté du 6 mai 2024 soit déposé et soit diffusé par le biais du journal municipal de même que sur le site internet de la municipalité et sur demande via courriel.

ADOPTÉE

2024-05-095 Revenus reportés - Carrières et sablières

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a un montant de 1 295.95 \$ en revenus reportés au poste budgétaire concernant l'entretien des chemins utilisés par des camions pour du transport à une carrière ou une sablière;

ATTENDU QUE la municipalité désire utiliser ce montant pour l'entretien de chemin qui ont déjà été utilisés pour du transport pour une carrière et/ou sablière;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la somme de 1 295.95 \$, dans le compte 55 16910 000, soit ajoutée au budget de fonctionnement de l'année 2024.

QUE la somme de 1 295.95 \$ soit utilisée à des fins d'entretien d'anciens chemins utilisés dans le cadre du transport de matériel d'une carrière ou d'une sablière.

ADOPTÉE

2024-05-096 PRIMA - Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills souhaite augmenter

la sécurité du transport actif en élargissant les rues par la couverture de certains fossés;

ATTENDU QUE la municipalité est prête à faire les travaux si ceux-ci sont couverts par une aide financière;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2024-05-097 Soumission - Peintre en bâtiment

ATTENDU QUE la municipalité a exécuté des travaux de rénovation au bureau municipal dans la dernière année;

ATTENDU QU'à la suite de ces travaux, certains endroits nécessitent d'être peints;

ATTENDU QUE la majorité des murs du rez-de-chaussée du bureau municipal doivent être réparés;

ATTENDU les soumissions reçues;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Peintre en bâtiment *D. Gagné inc.* au montant de 9 235.00 \$, plus taxes, pour les travaux de peinture du rez-de-chaussée du bureau municipal.

ADOPTÉE

2024-05-098 Renouvellement de contrat - Numérique.ca

ATTENDU QUE la municipalité désire conserver son site web;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal renouvèle le contrat concernant le site web pour une durée d'un an avec *Numérique.ca*, au montant de 1750.00 \$ par année.

ADOPTÉE

2024-05-099 **Nomination d'un maire suppléant**

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE Mme Michelle Blais soit nommée mairesse suppléante du 6 mai 2024 au 9 septembre 2024 et qu'elle puisse agir en tant que signataire du compte bancaire de la municipalité, et ce, seulement quand le maire sera dans l'impossibilité d'agir en cas de maladie grave ou de vacances prolongées.

ADOPTÉE

2024-05-100 **Mât de drapeau**

ATTENDU QUE le drapeau du Québec et le drapeau du Canada doivent être arborés sur ou devant l'édifice municipal où siège le conseil;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé des travaux sur la devanture de l'édifice municipal dans la dernière année et qu'elle doit changer les drapeaux de place;

ATTENDU les soumissions reçues;

ATTENDU QUE les mâts seront placés sur le côté gauche du bureau municipal;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de *Technopieux* au montant de 4 650.00 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

2024-05-101 **Autorisation pour signer l'entente concernant le développement d'un sentier de randonnée pédestre**

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire développer un sentier pédestre le long du chemin de Kinnear's Mills afin d'optimiser la sécurité des marcheurs;

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente avec les propriétaires du lot portant le numéro 5 606 895;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer l'entente pour le développement d'un sentier de randonnée pédestre sur le lot portant le numéro 5 606 895.

ADOPTÉE

2024-05-102 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21% de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2024;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE

2024-05-103 Conseil sans papier

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre ses actions pour réduire sa consommation de papier;

ATTENDU l'efficacité du fonctionnement de l'application *Conseil sans papier* pour les séances du conseil;

ATTENDU QUE *Weblax* offre plusieurs options supplémentaires;

ATTENDU les soumissions reçues;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal accepte le contrat de service concernant le Conseil sans papier web 2.0 pour une durée d'un an avec *Weblex Design inc.* au montant de 2 810.40 \$ plus taxes, installation comprise.

ADOPTÉE

2024-05-104 Appel d'offres publiques pour la cueillette et le transport des matières résiduelles

ATTENDU QUE le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles prendra fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a déclaré prendre compétence quant à la cueillette et le transport des matières recyclables dès le 1er janvier 2025;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder par appel d'offres publiques pour un contrat concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire collaborer avec la municipalité de Kinnear's Mills et ainsi déposer un appel d'offres publiques conjointement;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

DE procéder par appel d'offres publiques pour l'octroi du contrat de la cueillette et le transport des matières résiduelles pour une période de trois ans, débutant le 1er janvier 2025 et prenant fin le 31 décembre 2027;

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer le devis sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

2024-05-105 Achat d'un indicateur de pente électronique

ATTENDU QUE l'inspecteur en voirie effectue beaucoup de nivelage pendant la période estivale;

ATTENDU QUE le conseil municipal est soucieux de la qualité des voies de circulation;

ATTENDU la soumission reçue;

ATTENDU QU'un indicateur de pente électronique permet à l'utilisateur de vérifier si la couronne du chemin est conforme, en temps réel ;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de *Geneq inc.* au montant de 2 075.00 \$ plus les taxes, pour l'achat d'un indicateur de pente électronique.

ADOPTÉE

2024-05-106 Plan de voirie 2024

ATTENDU le surplus de fonctionnement de l'année 2023 au montant de 220 295.00 \$;

ATTENDU QUE le 8 avril dernier, le conseil municipal a affecté ce surplus au budget de fonctionnement de la voirie pour l'année en cours;

ATTENDU les recommandations du comité en voirie;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le plan en voirie pour l'année 2024 soit approuvé tel qu'il a été présenté au Conseil municipal, le 29 avril dernier.

ADOPTÉE

2024-05-107 Ajout et réparation - Glissière Chemin des Érables

ATTENDU QU'il y aura un développement domiciliaire sur la rue Jamieson;

ATTENDU QU'il est important pour le conseil municipal de sécuriser les routes de la municipalité;

ATTENDU QU'une partie de la glissière actuelle nécessite des réparations;

ATTENDU les soumissions reçues;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'*Entreprise NPL* au montant de 11 300.00 \$ plus les taxes, en choisissant l'option 2, soit la section de 184 pieds.

QUE le conseil municipal demande à l'entrepreneur de conserver la route le plus large possible afin de faciliter l'entretien de celle-ci.

ADOPTÉE

2024-05-108 Achat de pneus pour le tracteur

ATTENDU QUE les pneus du tracteur ne sont pas adaptés pour effectuer du nivelage sur des routes en gravier;

ATTENDU les soumissions reçues;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise *Leecam* au montant de 10 858,37 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

2024-05-109 Offre de service - Service d'ingénierie de la FQM

ATTENDU le rapport de visite de l'ingénieur de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU les risques de détérioration du talus et du ponceau sur le chemin Craig;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçu;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels du service d'ingénierie et infrastructures de la FQM au montant estimé de 27 500.00 \$.

ADOPTÉE

2024-05-110 Réparation asphalte - Chemin Craig

ATTENDU QU'il y a un trou dans l'asphalte sur le chemin Craig.

ATTENDU les soumissions reçues;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de *Fissuro Seal* au montant de 800.00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

2024-05-111 Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du Guide

concernant le volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal fera l'acquisition de deux (2) paniers de basketball pour permettre aux citoyens de la municipalité de jouer à ce sport sur la nouvelle surface de DEK hockey;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills dépose une demande d'aide financière au programme *Fonds régions et ruralité - Volet 2*.

ADOPTÉE

2024-05-112 **Filet de Volley-Ball**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire utiliser le matériel qu'il a déjà en sa possession et permettre à ces citoyens un plus grand nombre d'activités;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réaliser des projets qui perdureront à long terme;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de techno pieux au montant de 1 870.00 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation de poteaux pour le filet de volley-ball déjà existant.

QUE l'achat sera réalisé avec le compte du comité des loisirs.

ADOPTÉE

2024-05-113 **Dérogation mineure - Municipalité de Kinnear's Mills**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée le 27 mars 2024 concernant le lot numéro 6 600 839;

ATTENDU QUE la demande vise le règlement de zonage numéro 264 concernant la superficie de stationnement autorisée en cour avant;

ATTENDU la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 10 avril 2024;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE la présente demande respecte tous les critères et les objectifs d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

D'accorder la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 264 concernant l'immeuble portant le numéro de lot 6 600 839, pour autoriser le demandeur à aménager une aire de stationnement empiétant à 47% dans la superficie de la cour avant, alors que l'article 4.6.1 du présent règlement stipule que les cases et les accès d'un stationnement n'occupent pas plus de la superficie de 30% de la cour avant.

ADOPTÉE

2024-05-114 Autorisation - Inspectrice municipale

ATTENDU QUE Mme Perrine Jézéquel a été embauchée par la MRC des Appalaches à titre de coordonnatrice en urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills participe à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement par le biais de la MRC des Appalaches;

ATTENDU la nécessité pour la coordonnatrice en urbanisme d'être autorisée à délivrer les permis et certificats de la municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE Mme Perrine Jézéquel, coordonnatrice en urbanisme à la MRC des Appalaches, soit autorisée à poser les actes suivants:

1. Signer tous les permis et certificats;
2. Entreprendre, au nom de la municipalité, des poursuites pénales contre tout contrevenant à la réglementation en matière d'urbanisme et à émettre des constats d'infraction pour une contravention aux règlements d'urbanismes, notamment:
 - Règlement sur les nuisances et ses amendements;
 - Règlement no 267 sur les permis et certificats et ses amendements;
 - Règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
 - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

ADOPTÉE

2024-05-115 Désignation - Responsable du règlement relatif à la démolition d'immeuble

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a adoptée le Règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble le 4 mars 2024;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit désigner un fonctionnaire responsable de l'administration de ce dit règlement;

ATTENDU QUE Mme Perrine Jézéquel agit à titre d'inspecteur en urbanisme pour la municipalité de Kinnear's Mills;

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE madame Perrine Jézéquel soit désignée fonctionnaire responsable de l'administration et de l'application du règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble.

ADOPTÉE

Période de questions

2024-05-116 **Levée de la séance**

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE cette séance soit levée à 19 h 59.

ADOPTÉE

Marquis Bédard
Maire

Alexandra Gosselin
Directrice générale/greffière
trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 MAI 2024.